



LE PERMIS REMORQUE (Permis BE)

Le permis de conduire de la catégorie BE permet de conduire un ensemble composé d'un véhicule tracteur relevant de la catégorie B et d'une remorque dont le PTAC est compris entre 750 et 3 500 kg. La somme des PTAC du véhicule tracteur et de la remorque sera supérieur à 4 250 kg mais sans dépasser 7 tonnes.

Ce permis s'adresse à toute personne âgée de plus de 18 ans, titulaire du permis B et ayant réussi l'examen théorique générale (le code) depuis moins de 5 ans. Ce permis ne nécessite pas de visite médicale préalable.

Moyens pédagogiques

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes
- Alternance de théorie et de pratiques
- Salle de cours équipée de moyens multimédias / classe virtuelle en fin de journée
- Véhicule adapté à l'enseignement
- Fiche de suivi électronique
- Fourniture de supports pédagogiques spécifiques

L'évaluation de départ

L'évaluation de départ a pour but de déterminer le volume prévisionnel d'heures de formation. Elle est obligatoirement réalisée avant la signature du contrat de formation.

La formation théorique du Permis BE

Si le code n'est pas valide ou expiré, l'élève devra repasser l'épreuve théorique générale. La préparation au code suit les mêmes principes que pour le permis B.

L'élève suivra des cours portant sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule, sur les bons comportements du conducteur ainsi que sur les grands thèmes de la sécurité routière, (alcool et stupéfiants, vitesse, défaut de port de la ceinture de sécurité, distracteurs...). Cette formation comprendra des cours théoriques, classes virtuelles et examens blancs.

La formation pratique du Permis BE

La formation pratique comprend un enseignement hors circulation (plateau) et en circulation.

La Formation hors circulation (HC)

Objectifs :

- a) Réaliser les vérifications de sécurité
- b) Maîtriser les manœuvres avec remorque (attelage, dételage, marche arrière en courbe)
- c) Connaître les règles spécifiques à l'attelage (poids, répartition des charges)
- d) Être capable de réagir en cas d'incident lié à la remorque.

Formation en circulation (CIR)

Objectifs :

- a) Adapter sa conduite avec une remorque lourde : distances de freinage, gabarit, virages
- b) Maîtriser les changements de direction et les insertions dans la circulation
- c) Respecter la signalisation spécifique
- d) Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique avec ensemble articulé.

Le bilan

Un bilan de compétence est réalisé en fin de formation, ou à la demande de l'élève. Ce bilan évalue la capacité à se présenter à l'examen. Un bilan défavorable n'empêche pas l'accès à l'épreuve pratique, mais permet de mieux préparer l'élève.

L'Examen pratique du Permis BE

L'épreuve hors circulation (HC), dite "le plateau" (Durée : environ 30 minutes)

Objectif : Vérifier la maîtrise des compétences techniques liées à la conduite avec remorque.

- Vérifications de sécurité : questions sur l'état du véhicule et de la remorque.
- Attelage et dételage : réalisation complète et sécurisée de l'opération.
- Manœuvre : marche arrière en courbe simulant une mise à quai.
- Connaissances orales : questions sur la réglementation et les documents de bord.

La réussite à cette épreuve est obligatoire pour pouvoir accéder à la phase suivante (épreuve de circulation).

L'épreuve en circulation - CIR (Durée : environ 45 minutes)

Objectif : Évaluer la capacité à conduire un ensemble articulé en toute sécurité.

- Conduite en agglomération : priorités, limitations, anticipation.
- Conduite hors agglomération : insertions, dépassements, rond-points.
- Adaptation du comportement : prise en compte du gabarit et du poids.
- Conduite autonome : suivre un itinéraire sans guidage.
- Éco-conduite : conduite souple et respectueuse de l'environnement.

L'épreuve est notée selon des critères objectifs. Une faute éliminatoire entraîne l'échec. Il faut réussir les deux parties (HC + CIR) pour obtenir le permis BE.

Responsable pédagogique : Patricia TILLET